



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

EFAS: Affectation des contributions cantonales en fonction des risques

L'avant-projet de «Financement uniforme des prestations dans le domaine ambulatoire et stationnaire» (EFAS) de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) est convaincant. Pour qu'EFAS déploie tous ses effets, il faut que les contributions cantonales soient à l'avenir réparties en fonction des risques.

curafutura soutient l'avant-projet de «Financement uniforme des prestations dans le domaine ambulatoire et stationnaire» (EFAS) de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN). Deux modèles de répartition des contributions cantonales y sont proposées: curafutura défend le modèle basé sur les risques.

curafutura se réjouit de l'avant-projet de la CSSS-CN sur EFAS. Il constitue une étape décisive dans l'adoption de cette réforme essentielle. EFAS incite toutes les parties concernées à choisir les soins les plus efficaces. Il doit en résulter une baisse des coûts globaux sans perte de qualité en matière de soins. Le progrès médical favorise d'ores et déjà le transfert de prestations actuellement financées majoritairement par l'impôt vers le domaine ambulatoire financé par les primes. La mauvaise nouvelle, pour les assurés, est que cette charge doit pour l'heure être assumée par eux seuls, même si ce transfert voulu politiquement est judicieux d'un point de vue macroéconomique. Avec EFAS, cette évolution devient socialement acceptable puisque les cantons participent au financement des soins ambulatoires. EFAS a un autre effet positif: renforcer l'attrait des modèles d'assurance alternatifs en permettant de réduire encore les primes correspondantes, ce qui donne un élan supplémentaire aux soins intégrés. Les soins intégrés permettent un traitement des patients selon leurs besoins, ce qui réduit les séjours à l'hôpital inutiles et au final coûteux. En bref, il est ainsi possible de réaliser des économies plus importantes pour des soins tendanciellement meilleurs.

Affectation des contributions cantonales en fonction des risques

Le projet se concrétise. Pour la mise en œuvre du financement uniforme, il y a lieu de choisir un modèle de financement qui permet de bénéficier de manière optimale du potentiel d'efficacité d'EFAS et, surtout, qui ne génère pas de travail administratif supplémentaire. La majorité de la CSSS-CN propose de répartir les contributions cantonales issues de l'impôt proportionnellement aux coûts effectifs de chaque assureur. curafutura propose ici une alternative: pour que la répartition des contributions cantonales n'aboutisse pas à de nouveaux incitatifs erronés et qu'EFAS déploie tous ses effets, curafutura soutient le projet de la minorité de la CSSS-CN. Celui-ci prévoit que les contributions cantonales soient



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

distribuées entre les assureurs en fonction des risques. curafutura soutient cette solution plus simple et plus légère. A cet égard, l'association des assureurs-maladie innovants vise avant tout l'efficacité. Si tous les moyens provenant des primes et de l'impôt sont soumis à la logique de la compensation des risques, tous les assureurs sont pleinement incités à faire preuve d'efficacité: en répartissant les contributions cantonales en fonction des risques, tous les assureurs auraient en effet intérêt à travailler de manière efficace et à investir dans des modèles d'assurance durables tenant compte des besoins. Il s'agirait ainsi d'un investissement porteur d'avenir. Les milieux politiques et les assureurs-maladie innovants se sont efforcés, par le passé, d'introduire et d'affiner la compensation des risques. L'objectif était alors d'éviter systématiquement la sélection des risques et de focaliser la concurrence sur les coûts et la qualité. Il n'y a donc pas de raison objective de se départir de cet outil LAMal qui a fait ses preuves.

curafutura rejette fermement un développement en faveur d'un financement dual-fixe pour toutes les prestations, ce que certains milieux préconisent. Certes, avec EFAS, les parties que sont les assureurs-maladie et les cantons assument à un pourcentage fixe les coûts des prestations ambulatoires et stationnaires. Cependant, un double traitement de la facturation, à savoir une clé de répartition des coûts pour chaque facture et l'envoi de chaque facture à deux destinataires, contredirait totalement la logique d'EFAS et péjorerait son effet.

curafutura a donc pris connaissance de l'avant-projet de la CSSS-CN avec satisfaction mais avec un bémol. Ce plaisir nous redonne des forces et nous permet de demander que le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires EFAS, qui est l'une des réformes les plus importantes de notre système de santé, soit mis en œuvre au plus vite et que le modèle basé sur les risques soit privilégié.